Sainghin en Weppes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2026/387

Objet : **Occupation du domaine public**

Le Maire de la Commune de Sainghin-en-Weppes,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, la demande de Madame SORBELLI en date du 16 octobre 2026,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, les pouvoirs de la police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, la nécessité d'interdire le stationnement sur le parking de l'Ecole de Musique et permettre l'installation d'un foodtruck, rue de la Liberté à Sainghin-en-Weppes à l'occasion d'un repas de fin d'année ; il appartient à l'autorité municipale de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité publique.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur le parking de l'Ecole de Musique, le mercredi 04 novembre 2026 de 18h30 à 22h00 afin que le Foodtruck « Crok O » puisse s'installer.

Article 2 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 3 : La Directrice Générale des services, la Commandante de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la ville de SAINGHIN-en-WEPPES, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- **Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de la Bassée,**
- **Madame SORBELLI,**
- **Aux archives municipales,**
- **La Police Municipale.**

POLICE MUNICIPALE SAINGHIN-EN-WEPPES

Fait à Sainghin-en-Weppes le 27 octobre 2026

Le Maire,

Matthieu CORBILLON